

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 37 : septembre 2023

Situation au 30 juin 2023

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels de la majorité des régimes obligatoires de base de sécurité sociale. Les résultats concernent le régime général, le FSV, la CADES et les principaux régimes de la branche vieillesse. Sur le total de 607 Md€ de charges annuelles prévues en 2023, il manque 11,3% de ces dépenses dans le champ des données mensuelles pour couvrir l'ensemble du champ présenté en prévision annuelle et qui est équivalent à celui du rapport de la CCSS et des agrégats du PLFSS. Il s'agit à titre principal du régime de retraites de la fonction publique de l'Etat, et dans une moindre mesure des régimes hors PUMa de la branche maladie et d'autres régimes moins importants par leurs charges de la branche vieillesse et AT-MP. L'effet sur les soldes est toutefois relativement négligeable, la FPE étant équilibrée par subvention de l'Etat. Les résultats en fin de mois présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables.

Le solde des principaux régimes de base de la sécurité sociale et du FSV s'établit fin juin 2023 à -6,2 Md€ en amélioration de 1,4 Md€ par rapport à fin juin 2022. Les soldes des branches maladie et autonomie s'améliorent de respectivement 4,0 Md€ et 0,5 Md€ alors que ceux des branches vieillesse et famille se détériorent de 1,7 Md€ et 1,2 Md€ ; enfin, celui de la branche AT-MP est stable.

## Toutes branches des régimes de base<sup>1</sup> et CADES

en milliards d'euros	2023 p		Montant à fin Juin		Juin-23 /	
	* % évol		2022	2023	Juin-22	% Prév. 2023
<b>SOLDE</b>	<b>-8,8</b>		<b>-7,8</b>	<b>-6,2</b>		
dont branche maladie	-9,5		-13,6	-9,6		
dont branche vieillesse+FSV	-1,0		0,1	-1,6		
dont branche famille	1,0		3,7	2,5		
dont branche AT-MP	1,9		1,3	1,3		
dont branche autonomie	-1,1		0,7	1,2		
<b>Total des dépenses</b>	<b>610,9</b>	<b>3,2%</b>	<b>255,3</b>	<b>266,5</b>	<b>4,4%</b>	<b>43,6%</b>
Prestations sociales	576,0	3,5%	241,8	252,2	4,3%	43,8%
Transferts	20,1	-4,9%	8,2	9,1	9,9%	45,1%
Charges de gestion courante et autres charges	14,8	1,3%	5,2	5,3	1,3%	35,7%
<b>Total des recettes</b>	<b>602,1</b>	<b>5,2%</b>	<b>247,5</b>	<b>260,3</b>	<b>5,2%</b>	<b>43,2%</b>
Cotisations sociales	293,1	5,1%	129,7	135,2	4,2%	46,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,6	-3,8%	2,9	2,9	1,2%	44,3%
CSG	121,0	4,7%	53,3	56,8	6,4%	46,9%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	108,5	5,1%	55,9	58,6	4,9%	54,0%
Charges liées au non recouvrement	-1,7	31,0%	-1,1	-0,9	-16,7%	53,6%
Transferts	12,7	10,6%	5,2	5,1	-0,7%	40,5%
Autres produits	62,0	7,4%	1,6	2,6	++	4,1%
<b>CADES - endettement net</b>	<b>-145,2</b>	<b>6,6%</b>	<b>-125,9</b>	<b>-143,6</b>	<b>14,0%</b>	

\* : Prévisions de la CCSS de septembre 2023 de l'ensemble des régimes de base

En raison de recettes un peu plus dynamiques que les dépenses (respectivement +5,2% et +4,4%), le solde **toutes branches des principaux régimes de base** à fin juin 2023 s'améliore de 1,4 Md€ par rapport à fin juin 2022 pour s'établir à -6,2 Md€.

La hausse des dépenses est surtout consécutive à celles des prestations sociales des branches famille et vieillesse qui augmentent de 10,3% pour la première et 6,8% pour la deuxième (cf. infra).

Fin juin 2023, les cotisations progressent de 4,2%. Au deuxième trimestre 2023, la masse salariale (assiette déplafonnée) du secteur privé augmente de 1,0% après une hausse de 2,8% le trimestre précédent. Elle croît de 6,1 % sur un an en glissement. La progression de la masse salariale est accentuée par le niveau élevé de l'inflation qui induit des hausses de salaire via, notamment, les revalorisations du SMIC et ses effets de diffusion sur les salaires plus élevés. (Cf. baromètre économique N° 155 de l'Urssaf caisse nationale).

En revanche, l'évolution des cotisations est freinée par le dynamisme prévu des allègements généraux qui est alimenté notamment par les hausses du SMIC. A l'inverse, les cotisations du secteur public bénéficient encore de l'effet positif de la revalorisation du point d'indice de l'été 2022.

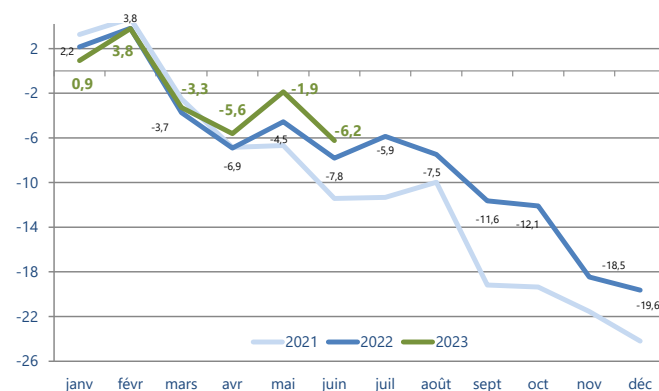
Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> semestre, des décalages peuvent apparaître dans les constats des évolutions parce que seuls cinq mois de recettes sont intégrés dans les comptes avec les mesures entrant en application le 1<sup>er</sup> janvier, compte tenu du décalage d'un mois entre la période d'emploi et l'enregistrement de la recette (le mois de janvier correspondant à décembre 2022).

Les cotisations prises en charge par l'Etat progressent de 1,2% soit une progression supérieure à la prévision qui repose sur une diminution (-3,8%).

La CSG progresse nettement (+6,4%), surtout du fait de la CSG activité (+5,9%, soit une contribution de 4,1 points), conséquence du dynamisme de la masse salariale du secteur privé. Elle est par ailleurs tirée à la hausse par la CSG sur les revenus de placement (+20,9% pour une contribution de 1,1 point), cette tendance reste cependant peu prédictive du résultat annuel compte tenu du fait qu'une majorité est perçue en octobre. La part prélevée sur le patrimoine est en revanche en baisse (-2,4%, soit -0,1 point), elle est aussi peu révélatrice de la tendance annuelle puisque l'essentiel est comptabilisé en septembre. La CSG sur les revenus de remplacement, qui concerne surtout les retraites, augmente également (+5,9%, contribuant pour 1,2 point), conséquence de la revalorisation anticipée des retraites de 4,0% du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et de la revalorisation légale de 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La progression de la CSG sur les jeux est aussi très dynamique (+8,7%).

Les impôts, taxes et contributions hors CSG sont en évolution de 4,9% face à une prévision établie à +5,1%. Sur les 58,6 Md€ de recettes fiscales à fin juin 2023, les trois principales qui en composent les deux tiers marquent la tendance : 24,9 Md€ de TVA affectée à la CNAM qui progresse de 6,6%, la taxe sur les salaires affectée à quatre des cinq branches augmente plus modérément (8,4 Md€ et +4,9% tous affectataires) tandis que les taxes sur le tabac sont en léger recul (6,3 Md€, -0,2%).

## Toutes branches des régimes de base<sup>1</sup> ● Soldes cumulés (en Md€)



<sup>1</sup> : Les données mensuelles toutes branches confondues couvrent 88,7% des charges du champ complet des régimes de base des cinq branches.

La situation de la CADES se détériore, son endettement net augmentant de 18,5 Md€ (+14,5%) entre juin 2022 et juin 2023. La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie continue à avoir un effet en transférant à la caisse 16,2 Md€ de dette fin juin 2023 sur 27,2 Md€ (soit 60%) prévu sur l'année 2023 alors qu'en juin 2022, 20 Md€ avaient été transférés sur un total de 40 M€ (soit 50%). Par ailleurs, la chronique des recettes mensuelles affectées à la CADES n'est pas linéaire, les

prélèvements sur le capital sont davantage perçus au cours du 2nd semestre.

**Branche maladie <sup>2</sup>**

en milliards d'euros	2023 p * % évol	Montant à fin Juin		Juin-23 / Juin-22	% Prév. 2023
		2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>243,7</b> <b>0,6%</b>	<b>117,0</b>	<b>118,9</b>	<b>1,7%</b>	<b>48,8%</b>
Prestations sociales	225,6 1,8%	109,7	111,0	1,2%	49,2%
Transferts	10,6 -19,8%	4,4	5,1	15,4%	47,8%
Charges de gestion courante et autres charges	7,4 1,5%	2,9	2,9	-1,7%	38,6%
<b>Total des recettes</b>	<b>234,1</b> <b>5,9%</b>	<b>103,3</b>	<b>109,3</b>	<b>5,8%</b>	<b>46,7%</b>
Cotisations sociales	85,3 4,4%	39,8	41,4	3,9%	48,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,0 -13,0%	1,0	0,9	-3,1%	46,1%
CSG	54,4 4,8%	24,9	26,2	5,5%	48,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	72,4 2,4%	36,5	37,7	3,2%	52,0%
Charges liées au non recouvrement	-0,3 --	-0,4	-0,4	-18,2%	115,3%
Transferts	6,8 ++	0,8	1,8	++	27,2%
Autres produits	13,5 23,2%	0,9	1,6	++	12,0%
<b>SOLDE</b>	<b>-9,5</b>	<b>-13,6</b>	<b>-9,6</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de septembre 2023 de l'ensemble des régimes de base

Le solde de la **branche maladie** s'améliore par rapport à juin 2022 et s'établit à -9,6 Md€ contre -13,6 Md€ en juin 2022. En effet, ses recettes augmentent plus rapidement que ses dépenses (respectivement +5,8% et 1,7%).

Les prestations sociales sont en faible augmentation (+1,2%). Les soins de ville en nature sont en baisse de 2,7% et freinent pour -1,2 point l'évolution globale des prestations. En effet, en juin 2023, les dépenses liées à la crise sanitaire ne pèsent plus que pour 0,3% du total des dépenses de soins de ville. Cela s'explique en partie par la fin des arrêts de travail sans jour de carence au 1<sup>er</sup> février 2023 et la fin de la prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie des tests PCR au 1<sup>er</sup> mars 2023.

Les prestations en espèces (IJ) chutent avec une diminution de -11,0%, soit une contribution négative de -0,6 point, en contrecoup du niveau élevé des IJ de moins de 3 mois constaté début 2022.

A l'inverse, les dépenses des établissements publics de santé et des cliniques privées contribuent positivement à l'évolution totale des prestations sociales (respectivement +2,5 points et +0,9 point).

Les recettes sont marquées par la croissance des cotisations et de la CSG (respectivement +3,9% et +5,5%). La hausse des cotisations sociales est freinée par le dynamisme des allègements généraux, mais aussi par la baisse des cotisations maladie des travailleurs non-salariés prévue dans la loi d'août 2022 en faveur du pouvoir d'achat qui pèse doublement en 2023, la baisse au titre de 2022 n'ayant pu être comptabilisée à temps avant l'envoi des échéanciers fin 2022.

L'écart à la prévision en ce début d'année vient, en partie, du décalage dans l'enregistrement des recettes, le mois de janvier correspondant au mois d'emploi de décembre 2022 et à partir du mois de février à des périodes d'emploi de 2023. L'écart devrait s'atténuer au cours de l'année (la prévision de la CCSS de septembre repose ici sur une progression attendue de la masse salariale en 2023 de 6,3% en moyenne annuelle).

Les cotisations prises en charge par l'Etat sont en recul (-3,1%), en raison de l'arrêt de la prise en charge de cotisations en lien avec la crise sanitaire.

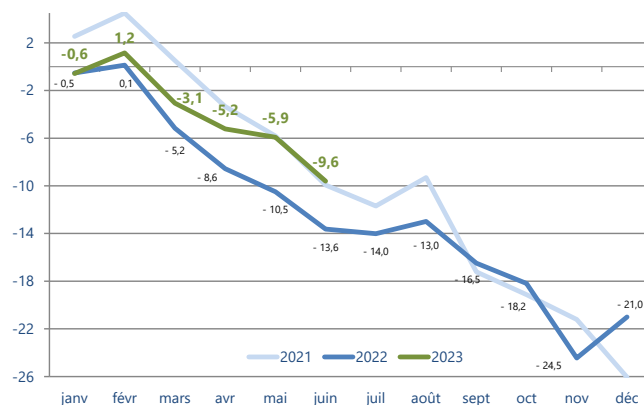
Les impôts et taxes hors CSG sont en progression de 3,2%. Cette tendance vient surtout de la TVA, qui représente près des deux tiers de cet agrégat pour la branche et dont la progression est de 6,6%, soit une contribution de 4,2 points. La taxe sur les salaires agit en sens inverse en baissant de 8,3%, soit une contribution négative de 0,6 point, en raison de sa quote-part qui baisse pour s'établir à 25,19% résultat du contrecoup de la

mesure exceptionnelle de 2022 qui avait porté la quote-part à 31,64% pour financer le coût des indemnités journalières dérogatoires versées pendant la crise sanitaire aux parents contraints de suspendre leur activité professionnelle. En parallèle, les taxes sur les médicaments perçues en juin sont en hausse de 11,2% et la taxe sur la consommation des tabacs est stable.

Par ailleurs, cette progression des impôts et taxes vient aussi de la suppression de la contribution exceptionnelle des organismes supplémentaires aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire qui était de 0,5 Md€ fin juin 2022, mais qui n'avait été neutralisée qu'en clôture des comptes 2022.

Les transferts reçus augmentent fin juin 2023 de 1,0 Md€ principalement en raison du produit venant de la CNAF au titre de la prise en charge des indemnités journalières post-natales, mesure votée en LFSS pour 2023, ainsi que par l'augmentation du transfert pour sous-déclaration des accidents du travail en provenance de la branche AT-MP. A noter également que certaines subventions et participations ont été comptabilisées plus tôt cette année.

**Branche maladie <sup>2</sup> • Soldes cumulés (en Md€)**



<sup>2</sup> : Les données mensuelles prennent en compte la protection universelle maladie (PUMA) qui regroupe les branches maladie des régimes de base : CNAM avec le CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC soit 96,5% des charges du champ complet des régimes de base de la branche maladie.

**Branche vieillesse et FSV <sup>3</sup>**

en milliards d'euros	2023 p * % évol	Montant à fin Juin		Juin-23 / Juin-22	% Prév. 2023
		2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>275,4</b> <b>4,4%</b>	<b>99,6</b>	<b>106,2</b>	<b>6,6%</b>	<b>38,6%</b>
Prestations sociales	269,7 4,3%	97,0	103,6	6,8%	38,4%
Transferts	2,8 32,0%	1,7	1,7	1,3%	62,3%
Charges de gestion courante	2,3 -2,2%	0,9	0,8	-10,5%	34,0%
Autres charges	0,6 4,4%	0,0	0,1	n.s.	11,1%
<b>Total des recettes</b>	<b>274,3</b> <b>5,1%</b>	<b>99,7</b>	<b>104,6</b>	<b>5,0%</b>	<b>38,1%</b>
Cotisations sociales	158,4 5,3%	66,6	69,3	4,1%	43,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,5 3,0%	1,4	1,5	4,8%	43,8%
CSG	20,5 4,9%	7,7	8,4	9,8%	41,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	25,8 8,2%	14,3	15,4	7,7%	59,5%
Charges liées au non recouvrement	-0,7 2,2%	-0,4	-0,3	-15,8%	47,3%
Transferts	20,2 3,4%	9,9	10,1	2,6%	50,0%
Autres produits	46,5 3,4%	0,2	0,2	4,9%	0,4%
<b>SOLDE</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,6</b>		
dont CNAV	-0,5	1,0	1,1		
dont FSV	0,8	-1,3	-1,1		
dont autres régimes	-1,4	0,4	-1,5		

\* : Prévisions de la CCSS de septembre 2023 de l'ensemble des régimes de base

Le solde de la **branche vieillesse** se dégrade de 1,7 Md€ (-1,6 Md€ contre 0,1 Md€ en juin 2022). Les dépenses progressent en effet plus rapidement que les recettes (+6,6% contre +5,0%).

Les cotisations sont en progression (4,1%), soit une évolution plus modérée que celle de la prévision retenue lors de la CCSS de septembre 2023.

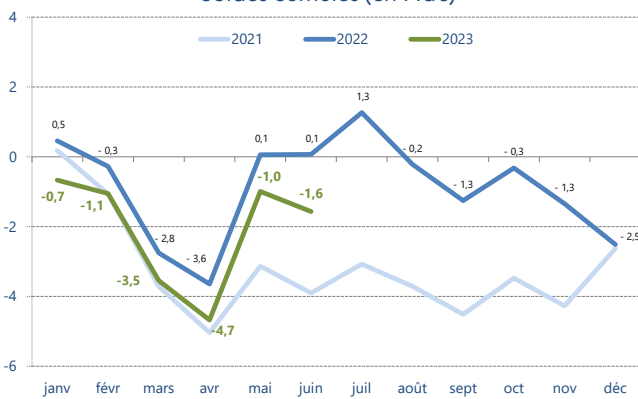
La CSG – uniquement affectée au FSV pour la branche vieillesse – progresse de 9,8%, soit deux fois plus rapidement que la prévision à ce stade de l'année. C'est surtout la CSG sur les revenus du placement qui fait bondir la progression avec une évolution de 20,7% et une contribution de 6,0 points ; cependant sur ce poste il est nécessaire d'attendre pour connaître la tendance, une grande partie étant perçue au cours du mois d'octobre. Enfin, la CSG sur les revenus de remplacement participe à hauteur de 4,3 points à la progression de ce poste.

Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) augmentent de 7,7%. Le rendement de la C3S perçu majoritairement en mai domine la tendance avec une progression de 12,6% pour une prévision actualisée de +12,2. De plus, le forfait social progresse de 7,3% (+6,8% en prévision) et la taxe sur les salaires, dont la quote-part est inchangée, augmente de 4,9%.

Les prestations sociales progressent de 6,8%, au-dessus de la prévision à cette date compte tenu de la revalorisation anticipée des pensions de 4,0% du 1<sup>er</sup> juillet 2022, qui par conséquent est était absente au premier semestre 2022. De plus, la revalorisation légale de 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2023 accroît l'évolution observée. L'écart avec la prévision annuelle (+4,3%) devrait donc mécaniquement se réduire au cours du deuxième semestre.

**Branche vieillesse et le FSV <sup>3</sup>**

Soldes cumulés (en Md€)



<sup>3</sup> : Les données mensuelles prennent en compte outre le FSV, le régime général et les principaux régimes de base : MSA, CNRACL, CNIIEG, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM et CRPCEN soit 79,2% des charges du champ complet des régimes de base de la branche vieillesse et du FSV, le régime de la fonction publique de L'État correspondant à 19,6% n'est pas inclus.

Les cotisations sociales et la CSG augmentent respectivement de 5,2% et de 6,1%, reflet du dynamisme de l'activité à la fin du deuxième trimestre 2023, il faut toutefois préciser que seul cinq mois concernent l'année 2023 en raison du décalage dans l'enregistrement des recettes (janvier 2023 correspondant au mois d'emploi de décembre 2022).

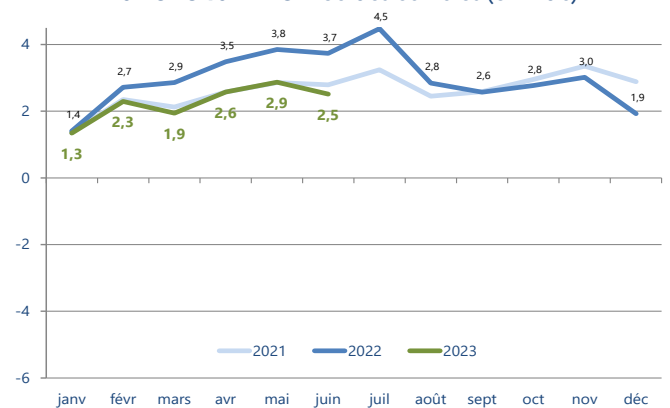
Les impôts, taxes et contributions hors CSG sont en augmentation de 9,9%. La taxe sur les salaires, qui correspond en prévision annuelle à près de la moitié de ce poste, est en hausse de 34,8% ; cette progression devrait continuer au cours des prochains mois en raison du contrecoup de l'abaissement ponctuel de la part affectée en 2022 au bénéfice de la branche maladie pour financer le coût des indemnités journalières dérogatoires. Les prélèvements sur les stocks options et les attributions d'actions gratuites sont également en hausse (+3,7%) ainsi que les contributions sur les jeux (+3,9%) ; à l'inverse, la taxe sur les véhicules de société baisse de 9,2%.

Les dépenses sont tirées à la hausse à la fois par les prestations sociales et les charges de transfert. Ces dernières progressent de 22,5% sous l'effet d'un nouveau transfert de charge, au bénéfice de la CNAM, du coût des indemnités journalières liées au congé maternité post-natal instauré par la LFSS pour 2023.

Les dépenses de la branche augmentent aussi en raison des prestations sociales (+10,3%), sous l'effet de la revalorisation de 50% au 1<sup>er</sup> novembre 2022 de l'ASF qui croît ainsi de 68,2% fin juin et de la revalorisations anticipée de 4,0% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 qui ne jouait donc pas au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Le complément mode de garde de la PAJE progresse également (+10,7%) en raison de l'effet sur les cotisations et les rémunérations des assistant(e)s maternel(le)s des revalorisations successives du SMIC.

Le profil du solde de la branche famille se dégrade donc à fin juin 2023 à l'image du solde annuel prévu.

**Branche famille - Soldes cumulés (en Md€)**



**Branche famille**

en milliards d'euros	2023 p *		Montant à fin Juin		Juin-23 / Juin-22	% Prév. 2023
	p *	%	2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>56,0</b>	<b>9,0%</b>	<b>22,7</b>	<b>25,7</b>	<b>13,4%</b>	<b>46,0%</b>
Prestations sociales	39,3	5,5%	16,4	18,1	10,3%	46,1%
Transferts	13,6	22,2%	5,3	6,5	22,5%	47,6%
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	3,7%	1,0	1,2	15,4%	37,2%
<b>Total des recettes</b>	<b>57,0</b>	<b>7,0%</b>	<b>26,4</b>	<b>28,3</b>	<b>6,9%</b>	<b>49,6%</b>
Cotisations sociales	35,2	4,9%	16,3	17,1	5,2%	48,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	-6,0%	0,4	0,4	1,4%	43,5%
CSG	13,8	4,6%	6,4	6,7	6,1%	48,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,1	27,3%	3,2	3,5	9,9%	56,8%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,1	--	-0,1	-0,1	-18,1%	104,7%
Transferts	0,2	-7,4%	0,1	0,1	-4,3%	32,8%
Autres produits	0,8	13,8%	0,3	0,5	++	67,7%
<b>SOLDE</b>	<b>1,0</b>		<b>3,7</b>	<b>2,5</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de septembre 2023

Le solde de la **branche famille** se dégrade de 1,2 Md€ à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 mais reste nettement excédentaire (+2,5 Md€ contre +3,7 Md€ en juin 2022) en raison d'une plus forte hausse de ses dépenses (+13,4%) que ses recettes (+6,9%).

**Branche AT - MP <sup>4</sup>**

en milliards d'euros	2023 p *		Montant à fin Juin		Juin-23 / Juin-22	% Prév. 2023
	p *	%	2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>15,3</b>	<b>6,0%</b>	<b>5,9</b>	<b>6,3</b>	<b>6,6%</b>	<b>41,2%</b>
Prestations sociales	12,1	4,3%	4,8	5,1	5,9%	42,4%
Transferts	2,1	23,0%	0,7	0,8	17,2%	39,5%
Charges de gestion courante et autres charges	1,1	-2,3%	0,4	0,4	-4,1%	31,8%
<b>Total des recettes</b>	<b>17,2</b>	<b>6,6%</b>	<b>7,2</b>	<b>7,6</b>	<b>5,1%</b>	<b>43,9%</b>
Cotisations sociales	16,1	6,4%	7,0	7,3	5,3%	45,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,2	10,5%	0,1	0,1	-11,4%	39,0%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,2	26,3%	-0,1	-0,1	-26,7%	37,8%
Transferts	0,07	1,3%	0,00	0,00	--	0,0%
Autres produits	1,1	0,0%	0,2	0,2	-7,5%	0,0%
<b>SOLDE</b>	<b>1,9</b>		<b>1,3</b>	<b>1,3</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de septembre 2023 de l'ensemble des régimes de base

Au deuxième trimestre 2023, le solde de la **branche AT-MP** est le même que celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 (1,3 Md€). Les recettes

augmentent cependant un peu moins vite (+5,1%) que les dépenses (6,6%).

Les recettes mensuelles de cette branche ne concernent que la CNAM-AT, elles sont donc composées quasi exclusivement des cotisations des salariés du secteur privé non agricoles. A fin juin 2023, les cotisations progressent de 5,3% contre une prévision de +6,4% proche de la progression attendue de la masse salariale du secteur privé.

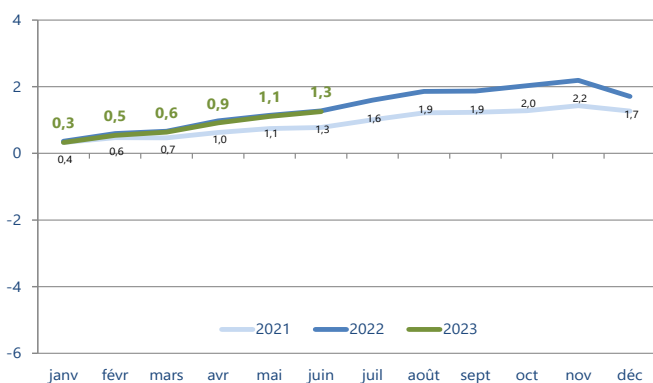
Les dépenses de prestations augmentent de 5,9%, majoritairement tirées par les indemnités journalières (+9,0%), soit une contribution de 3,7 points à l'évolution globale, les rentes agissent dans le même sens avec une évolution de +4,9% et une contribution de 2,1 points, à mettre en lien avec la revalorisation anticipée de 4,0% au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP reste très stable d'une année sur l'autre.

dynamisme de la taxe sur les salaires vient aussi d'un changement de la quote-part affectée à la branche autonomie (4,57% au lieu de 4,25%).

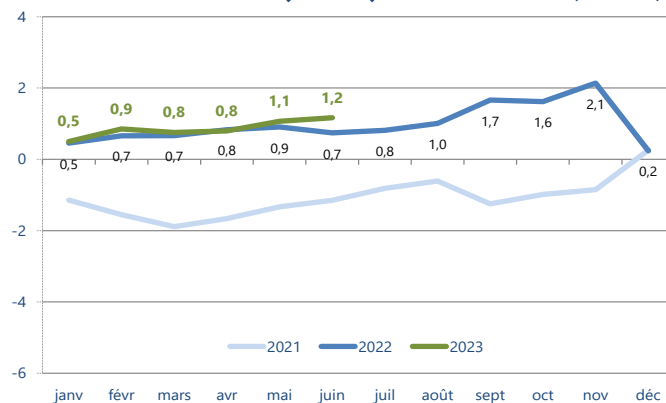
Côté dépenses, l'évolution des prestations sociales est de 3,0%, les dépenses du médicosocial à cette période de l'année sont plus modérées que la prévision annuelle (+1,8% au lieu de +5,7%), alors que celles de l'AAEH sont plus dynamiques, tirées par la revalorisation anticipée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+11,4% au lieu de +8,3%).

Branche AT - MP <sup>4</sup> • Soldes cumulés (en Md€)



<sup>4</sup> : Les données mensuelles ne prennent en compte que le régime général soit 87% des charges du champ complet des régimes de base de la branche AT-MP.

Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)



Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 dite « cadres budgétaires » sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, la FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements peuvent être effectués afin d'obtenir un périmètre et un retraitement des données homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures.

En 2022, compte tenu de la loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale qui porte sur le champ de tous les régimes de base, cette publication s'adapte pour présenter les prévisions annuelles sur ce même champ.

Limites

Pour des raisons diverses, notamment de disponibilité des données, le champ couvert par cette publication correspond à 88,7% des charges des régimes de base de sécurité sociale présentées en prévisions annuelles.

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice, ainsi que certaines consolidations. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente (PCAP) qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année.

Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.

Branche autonomie (CNSA)

en milliards d'euros	2023 p		Montant à fin Juin		Juin-23 / Juin-22	% Prév. 2023
	*	%	2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>37,9</b>	<b>7,7%</b>	<b>15,9</b>	<b>16,4</b>	<b>3,3%</b>	<b>43,2%</b>
Prestations sociales	31,7	7,1%	13,9	14,3	3,0%	45,3%
Transferts	6,0	11,3%	1,9	2,0	4,9%	33,7%
Charges de gestion courante et autres charges	0,2	8,4%	0,0	0,0	26,9%	10,8%
<b>Total des recettes</b>	<b>36,8</b>	<b>3,8%</b>	<b>16,6</b>	<b>17,6</b>	<b>5,7%</b>	<b>47,8%</b>
CSG	32,6	4,6%	14,5	15,4	6,3%	47,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	4,1	7,4%	1,9	2,0	6,8%	49,8%
Charges liées au non recouvrement	-0,4	59,4%	0,0	0,0	n.s.	6,3%
Transferts	0,4	-29,8%	0,3	0,2	-29,4%	49,9%
Autres produits	0,1	-38,5%	0,0	0,0	-40,8%	
<b>SOLDE</b>	<b>-1,1</b>		<b>0,7</b>	<b>1,2</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de septembre 2023

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, le solde de la **branche autonomie** s'améliore nettement par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de 2022 (+0,7 Md€ contre +1,2 Md€).

Ses produits croissent de 5,7% alors que ses charges progressent plus modérément de 3,3%. La CSG augmente de la même manière comme pour l'ensemble des branches cf. supra. Les autres contributions sociales, c'est-à-dire pour cette branche la CSA-CASA et la taxe sur les salaires, ont une progression proche de la prévision (+6,8% pour une prévision de +7,4%). Le



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère des solidarités et des familles

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

